

30 juin 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 30 juin 2006](#)

Secteur des soins de santé

Paiement des indemnités prévues dans l'accord social

Paiement des indemnités prévues dans l'accord social

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé, qui a été conclu par le gouvernement fédéral en 2005 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs, pour autant qu'il concerne des travailleurs occupés dans le secteur des soins à domicile, les maisons médicales et par la Croix-rouge. Le projet vise à déterminer la partie de l'incidence financière à charge du budget de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités. Le montant est fixé, pour 2006, à 3.911.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe